

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

ETAPE 1 : Le propriétaire renseigne les paragraphes 1, 2, 3,4 et 5 et renvoie le document signé à Thonon Agglomération accompagné des pièces obligatoires demandées au paragraphe 4.

Thonon Agglomération
2, place de l'Hôtel de Ville – BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex
www.thononagglo.fr - assainissement@thononagglo.fr

ETAPE 2 : Suite à la réception de la demande, l'autorisation ou le refus de raccordement est notifié au demandeur par courrier.

ETAPE 3 : Avant la réalisation des travaux, un rendez-vous sur place devra être organisé sur demande du propriétaire afin d'implanter conjointement la/les boîtes de branchement (Eaux usées et éventuellement eaux pluviales)

ETAPE 4 : 3 JOURS OUVRES AVANT LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX, le demandeur **contacte le service assainissement** afin de programmer une visite de chantier en tranchée ouverte.

ETAPE 5 : A LA FIN DES TRAVAUX, le demandeur **contacte le service assainissement** afin de programmer un rendez-vous pour réaliser les tests d'écoulement. Un plan de récolement (après travaux) rattaché au système de géoréférencement normalisé RGF 93 CC46 devra **IMPERATIVEMENT** être fourni lors de ce rendez-vous.

ETAPE 6 : A la suite des tests d'écoulement, le service assainissement délivre une **attestation de raccordement** qui sera transmise au propriétaire.

Pour tout renseignement concernant l'établissement du présent document, merci de contacter le 04 50 31 25 00.

ETAPE 1

1- IDENTITE DU DEMANDEUR

Vous êtes un particulier : Madame Monsieur

NOM : PRENOM :

Date et lieu de naissance : DATE (JJ/MM/AAAA) :

COMMUNE : N° DEPARTEMENT : PAYS :

Vous êtes une personne morale :

DENOMINATION : RAISON SOCIALE :

N° SIRET : CODE APE :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

NOM : PRENOM :

2- COORDONNEES DU DEMANDEUR

ADRESSE (de la résidence principale) :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE FIXE : PORTABLE :

ADRESSE MAIL :

3- ADRESSE DU RACCORDEMENT

RESEAUX CONCERNES PAR LA/LES DEMANDES :

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

RESEAU PLUVIAL

RESEAU UNITAIRE (si unitaire précisez le type de raccordement que vous souhaitez faire eaux usées uniquement, eaux usées et eaux pluviales)

RAPPEL : Les raccordements des eaux pluviales vers les réseaux pluviaux stricts ou unitaire ne sont autorisés que si l'infiltration sur la parcelle est impossible. Les drains ne sont pas raccordables au réseau pluvial.

ADRESSE DES TRAVAUX :

CODE POSTAL : VILLE :

SECTION : N° DE PARCELLE :

TYPE DE DOSSIER : N° PERMIS DE CONSTRUIRE :

N° PERMIS D'AMENAGER :

N° DECLARATION PREALABLE :

HABITATION EXISTANTE à raccorder suite à la mise en service d'un nouveau collecteur public d'assainissement.

HABITATION EXISTANTE à raccorder pour mise en conformité.

4- DONNEES ET DOCUMENTS A FOURNIR

LES TRAVAUX SONT REALISES PAR L'ENTREPRISE :

DATE SOUHAITEE POUR LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT		
Immeuble ou habitation existant :	OUI <input type="checkbox"/>	
Présence d'une fosse (septique ou toutes eaux) :	OUI <input type="checkbox"/>	
Habitation neuve :	De surface $\leq 200m^2$ de surface de plancher	OUI <input type="checkbox"/>
	De surface $> 200m^2$ de surface de plancher	OUI <input type="checkbox"/> Surface de plancher (m ²):
Villa jumelées :	De surface $\leq 200m^2$ de surface de plancher	OUI <input type="checkbox"/> Nombre :
	De surface $> 200m^2$ de surface de plancher	OUI <input type="checkbox"/> Nombre : (détail des surfaces de plancher de chaque villa à joindre obligatoirement)
Lotissement/copropriété horizontale :	Logement(s) de surface $\leq 200m^2$ de surface de plancher	OUI <input type="checkbox"/> Nombre :
	Logement(s) de surface $> 200m^2$ de surface de plancher	OUI <input type="checkbox"/> Nombre : (détail des surfaces de plancher de chaque villa à joindre obligatoirement)
Commerces / Bureaux :	OUI <input type="checkbox"/>	Surface de plancher (m ²):
Hôtel / Restaurants :	OUI <input type="checkbox"/>	Surface de plancher (m ²):
Artisanat :	OUI <input type="checkbox"/>	Surface de plancher (m ²):
Aire d'accueil des gens du voyage / Terrain aménagé pour camping :	OUI <input type="checkbox"/>	Surface de plancher (m ²):
Extension d'un bâtiment existant ou création de surface habitable générant des eaux usées supplémentaires :	OUI <input type="checkbox"/>	Surface de plancher (m ²):
Locaux d'équipements publics ou d'intérêt collectif :	OUI <input type="checkbox"/>	Surface de plancher (m ²):
RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PLUVIAL		
Surfaces imperméabilisées		
Ouvrage de rétention	Type :	Volume :
Calibrage du débit de fuite	Débit :	Diamètre orifice

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR LA DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT :

- Un plan masse** (faisant apparaître le branchement d'assainissement jusqu'au réseau public),
- En cas de passage de canalisation sur terrain privé : **une copie de l'autorisation de passage**,
- Pour les lotissements et les copropriétés horizontales uniquement: **un profil en long du collecteur principal**,
- Tout autre document permettant une bonne connaissance des travaux à réaliser (photo d'implantation,...),
- Pour les établissements concernés, **une demande d'autorisation de déversement** d'eaux usées non domestiques ou assimilées domestiques ainsi que le **questionnaire d'accompagnement** dûment rempli,
- APRES TRAVAUX (LORS DE L'ETAPE 5)** : Un **plan de récolement** rattaché au système de géoréférencement normalisé RGF 93 CC46 (tirage papier + dwg).

Documents disponibles auprès du service assainissement

A JOINDRE **OBLIGATOIREMENT POUR LA DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PLUVIAL** :

- Documents **justifiant l'impossibilité d'infiltrer** (étude de sol, zonage, ...)
- Un plan masse** (faisant apparaître le raccordement des toitures et espaces imperméabilisés vers la rétention, la rétention et ses dimensions, le raccordement jusqu'au réseau public et ouvrage de traitement pour les activités type garage/aire de lavage)
- En cas de passage de canalisation sur terrain privé : **une copie de l'autorisation de passage**,
- Pour les lotissements et les copropriétés horizontales uniquement : **un profil en long du collecteur principal**,
- APRES TRAVAUX (LORS DE L'ETAPE 5)** : Un **plan de récolement** rattaché au système de géoréférencement normalisé RGF 93 CC46 (tirage papier + dwg).

5- RAPPELS REGLEMENTAIRES

Lors des travaux de réalisation du raccordement au réseau d'assainissement et au réseau pluvial, le propriétaire devra tenir informé le service assainissement de Thonon Agglomération pour que celui-ci vienne constater les travaux et leur conformité.

Je reconnais avoir pris connaissance :

- du règlement de service d'assainissement collectif ,
- du règlement de service de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
- du cahier des prescriptions techniques intercommunal.

Documents disponibles auprès du service assainissement ou sur le site internet de Thonon Agglomération :
www.thononagglo.fr

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :